

Groupe de travail protection Diffa, Niger Septembre 2017



Aperçu des besoins humanitaires et humanitarian response program- protection

La planification humanitaire de 2018 a été entamée de manière coordonnée dans la région de Diffa. Le groupe de travail a compilé les analyses faites depuis les 12 derniers mois, établi le nombre des personnes dans le besoin pour 2018 et défini les priorités, ainsi que les objectifs et activités planifiées pour 2018.

Méthodologie utilisée par secteur pour l'estimation des besoins HNO 2017 :

Les données sur la population déplacée, réfugiée et retournée proviennent de la dernière mise à jour de la DREC (mai 2017). A noter que l'enregistrement individuel biométrique a commencé dans la région de Diffa le 21 septembre, néanmoins il ne sera pas terminé avant la finalisation du HNO pour inclure les chiffres actualisés.

Toute la population déplacée sera la cible des acteurs du GTP car des besoins comme le monitoring de protection, sensibilisation, le

plaidoyer concerne en général toute la population déplacée et non une partie.

On notera que les données pour Ngourti ne sont pas disponibles d'ailleurs dans les données partagées par la DREC.

Méthodologie:

Tout d'abord, les IDPs sont déjà comptabilisés dans les estimations de la région de Diffa, par conséquent le nombre des IDPs dans la région devra être soustrait de la population hôte.

691 356 (estimations pop hôte) – 127 299 (nombre de IDPs) = 564 454

Enfin, le GTP estime que 20% de la population hôte avec des variables par département devrait être ciblé. Ce ciblage provient d'une estimation faite par la DRPE et certains acteurs de protection et sur base des observations faites lors d'activités de monitoring et de réponse mais aussi sur base des populations d'accueil des déplacés.

Population cible parmi la population hôte: 20% de 564 454= 112 891

Le GTP considère une **population cible de 360 882 personnes** selon le calcul suivant:

Cible total: 247 991 (population totale réfugiée, IDPs, retournés) + 112 891 (20% pop hôte).

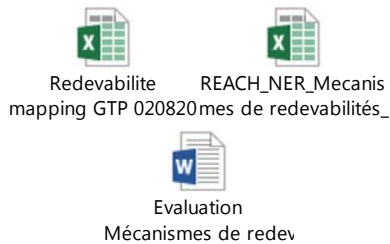
L'enquête de redevabilité a Diffa

Le rapport de l'enquête sur redevabilité menée à Diffa a été publié et partagé avec la communauté humanitaire dans le cadre du plan de recevabilité régional.

Il existe un nombre relativement important de mécanismes de redevabilité dans la région de Diffa, avec 420 mécanismes de redevabilité identifiés au sein des 147 sites/camps de déplacés évalués. Ainsi, seule une minorité de sites/camps ne compte pas de mécanismes de redevabilité : seulement dix sites, dont sept où vivent des déplacés internes et six des réfugiés, certains d'entre eux incluant à la fois des déplacés internes et des réfugiés (Goussougourniram, Ngabria et Nguibia). Dix principaux types de mécanismes de redevabilité ont été identifiés : comité de gestion des plaintes, comité de sélection, la ligne verte (téléphone), groupes de discussion, table de plaintes, comité espaces amis des enfants, comités de protection, groupes de soutien aux femmes, système de suivi des activités et réunion des comités sectoriels avec la population.

Les mécanismes de redevabilité disponibles semblent également être les mêmes pour les communautés de réfugiés et les communautés

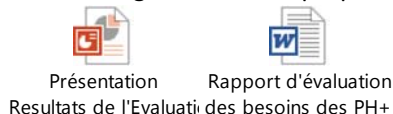
de déplacés internes. En effet, pour ces deux groupes, les principaux mécanismes ont été identifiés comme étant le comité de gestion des plaintes (dans 60% et 50% des sites/camps de déplacés internes et réfugiés, respectivement), suivi par le comité de protection (32% et 30%) et le comité de sélection (17% et 29%). Les acteurs assurant la gestion de ces mécanismes apparaissent également similaires : il s'agit principalement de CARE, d'International Rescue Committee (IRC), de Danish Refugee Council (DRC), de KARKARA, rapportés par les IC dans la majorité des sites/camps de déplacés évalués. Cependant, bien que ces quatre organisations humanitaires aient été les quatre principaux acteurs identifiés, leur ordre d'importance diffère un peu entre les sites/camp de déplacés internes et les sites/camp de réfugiés.



L'enquête sur les personnes avec handicap dans la région de Diffa

Le rapport de l'enquête sur les personnes avec handicap dans la région de Diffa a été présenté par Handicap international. Le rapport a fait un état des lieux de la situation des personnes handicapées dans les sites/camps (refugiées et déplacées) et au sein des villages hôtes dans la région de Diffa.

L'enquête a pu identifier des barrières et obstacles potentiels pour l'accès des PH aux réponses humanitaires et d'autres initiatives de développement sont clairement identifiées et permettent d'entreprendre les actions et adaptations appropriées en vue de l'inclusion sociale et économique des PH autochtones, déplacées et réfugiées. Les pistes d'actions visant à mettre en place des réponses humanitaires et actions de développement inclusives bénéficiant aux groupes de Personnes Handicapées dans les camps (refugiés, déplacés) et au sein des villages hôtes sont proposées.



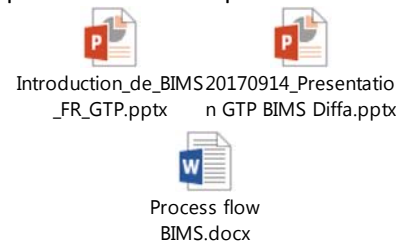
Mécanisme de coordination de protection avec le système RRM

Un système de mécanisme de coordination a été mis en place avec les partenaires de protection RRM (IRC, DRC). Ainsi, chaque mois, une mise à jour de suivi des recommandations est faite.



Lancement d'enregistrement BIMS

Le processus d'enregistrement individuel biométrique BIMS, a été lancé le 21 septembre dans la région de Diffa. L'exercice commence avec la phase pilote au camp Sayam Forage, puis va continuer sur trois axes en même temps. Les présentations suivantes ont été faites aux membres du GTP afin de mieux saisir l'exercice et son impact en matière de protection:



Bulletin d'Information mensuel sur l'apatridie

Le premier bulletin d'Information mensuel sur l'apatridie dans la région de Diffa a été partagé.



Projet de gestion des sites spontanés au niveau de la région de Diffa

Mise en place des comités sectoriels au niveau des sites: la méthodologie a consisté à informer, sensibiliser les résidents sur le processus de la mise en place des comités sectoriels en se basant sur les comités déjà mis en place par les partenaires. Pour cela, il s'agit de recenser les comités, les points focaux, relais par secteur et de les regrouper en un seul comité du site. S'il y a nécessité de mettre en place d'autres comités exprimée par les résidents et/ou dans le cadre du projet, MAH procédera à leur mise en place.